



20160105

N° 2016/01/05

DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 14 janvier, 18 heures

Nombre de membres en exercice : 30

Membres présents : mesdames et messieurs DECISIER, ANGELI, FOUANT, BOUVOT, FINIELS, LANGET, POUJOL, GAUBIAC, NOGUIER, CHANAL, COMPAN, GERVASONI, LAYRE, LEPROVOST, CERRET, CLAUZEL, LAURITA, VALGALIER, JEAN, MULLER

Membres absents excusés : mesdames et messieurs ARBUS, CORBIN, FAIDHERBE, GIRARD, FRATISSER, ALEGRE, GUERIN, MARTIN, ROUDIL, BURTET, CRUVEILLER

Membres absents: messieurs CAUSSE, ISSERT

Membres remplacés : madame FOUANT remplace Monsieur ROUDIL
monsieur MULLER remplace Madame ARBUS

Procurations: monsieur CORBIN donne procuration à Monsieur GERVASONI
monsieur BURTET donne procuration à Madame ANGELI

Membres ayant participé au vote : 22

Date de convocation : 04 janvier 2016

Date d'affichage : 04 janvier 2016

L'an DEUX MILLE SEIZE, le jeudi 14 janvier, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : monsieur POUJOL

Objet : externalisation de la filière « cartons »

Le président explique que la nécessaire diversification des filières de recyclage conduit régulièrement le SYMTOMA à s'interroger sur de nouvelles pratiques. Ainsi, depuis plusieurs mois maintenant, le syndicat mixte reçoit des demandes d'implantation supplémentaires de conteneurs à textiles auxquelles il ne peut répondre que difficilement. De même, la réflexion

actuelle sur la valorisation locale des végétaux ou des plastiques rigides, implique logiquement une évolution en interne de son activité.

L'un des moyens de parvenir à répondre aux attentes de chacun, consiste à externaliser la filière « cartons », réalisée jusque là dans les locaux techniques de la zone du Tapis Vert à St Hippolyte du Fort, dans le but de dégager du temps de travail des agents (environ 11h/semaine). Le centre de tri de PAPREC à Liouc, dont la D.S.P. permet ce type de transfert par simple avenant, serait donc le nouveau prestataire de conditionnement du carton pour un coût réduit de 20 €HT/tonne ; le SYMTOMA restant le propriétaire de la matière.

L'économie directe réalisée sera d'environ 2 000 €/an et tient compte notamment des coûts d'entretien de plus en plus élevés de la presse vieillissante. Quant à l'économie indirecte à attendre, elle sera fonction du niveau de redéploiement du personnel entre les autres activités (textiles, végétaux, plastiques rigides,...).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise à l'unanimité des présents, le Président à signer l'avenant n°3 de la DSP avec PAPREC pour une mise en œuvre de l'opération au plus tôt.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 18 janvier 2016

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le et de la publication le

21 JAN. 2016

21 JAN. 2016

Le Président,



Gérald GERVASONI

